

Droits de l'homme

Un « genocost » en RDC : entre plaidoyer sincère et guerre politique avec le Rwanda

Romain Chanson

Jeune Afrique, 16 juin 2026



Félix Tshisekedi assiste à la cérémonie officielle de commémoration du genocost, le 2 août 2025 au Mémorial de Kinshasa. © Présidence de RDC

Le « genocost », génocide qui aurait été perpétré en RDC pour des raisons économiques, est une réalité dans la loi congolaise et a conquis des sphères médiatiques et artistiques. Mais sa reconnaissance internationale reste un horizon lointain, et les craintes d'instrumentalisation politique sont réelles.

« J'ai regardé la vérité en face et ce que j'ai vu m'a changé à jamais. » Le 30 mai, à Paris, l'animatrice française Hapsatou Sy se lance dans un plaidoyer lors d'un événement du Fonds national des réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (Fonarev). Son ambition : la reconnaissance d'un « genocost », un génocide motivé par des intérêts économiques, en RDC.

« Ce n'est pas une tension [ethnique], c'est un génocide. Tant que vous refuserez le mot, vous serez complice du silence qui le rend possible », poursuit-elle. Pour Hapsatou Sy comme pour d'autres, le genocost est une évidence en RDC. Ce mot, association des mots génocide et coût (cost en anglais), et son concept sont pourtant récents. Ils n'ont été inventés qu'en 2013 à Londres par les militants de la Congolese Action Youth Platform (CAYP).

Un concept récent aux dates incertaines

Les militants de la CAYP font cette année-là du 2 août la journée de commémoration des crimes commis en RDC depuis les années 1990. Le choix de cette date fait référence au début de la rébellion du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) contre le président Laurent-Désiré Kabila, soutenue par le Rwanda et l'Ouganda, et au lancement de la Deuxième guerre du Congo. « Il fallait bien commencer quelque part », reconnaît Sly, représentant de l'association, joint depuis Southampton.

« Que fait-on des crimes commis auparavant ? » interroge le chercheur Reagan Miviri dans un podcast de l'institut de recherche congolais Ebuteli. Il rappelle la campagne militaire meurtrière de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, qui a mis fin au régime du maréchal Mobutu le 17 mai 1997.

Le chercheur Fabien Lebrun, auteur du livre *Barbarie numérique* (2024), préfère d'ailleurs le mois d'octobre 1996 et la création de l'AFDL pour situer le début des exactions. Le Fonarev, fonds de réparation des victimes, propose encore une autre date : il considère que la RDC a été déstabilisée par l'afflux de réfugiés venus du Rwanda et couvre les faits à partir de 1993, juste avant le génocide contre les Tutsi.

Une nécessité : nommer l'innommable

Le genocost est surtout né d'un besoin de qualifier les conséquences de l'exploitation postcoloniale des ressources naturelles congolaises. L'un des objectifs était de se détacher de l'aspect ethnique d'un génocide qui renverrait les Africains au cliché de conflits fratricides. On retrouve pourtant cette dimension dans la définition proposée par le Fonarev. Celle-ci évoque

« les massacres systématiques et planifiés des Bantous de la RDC par les Tutsis du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi ».

Le CAYP élargit le spectre, en rappelant l'histoire profonde des crimes au Congo et leur implication mondiale. « L'exploitation brutale du caoutchouc, de l'ivoire ou de l'or a arraché la vie à environ la moitié de la population congolaise pendant la période coloniale. Pourtant, ayant été éduquée au Congo jusqu'à mes 16 ans, ça ne faisait pas partie du cursus. On parlait du roi des Belges comme notre oncle, déplore Sly. Aujourd'hui le Congo est traversé par la même chose. Ce n'est plus pour le caoutchouc mais pour le coltan et les minerais stratégiques, ce n'est plus Léopold II mais les multinationales suisses, chinoises ou américaines ».

Les minerais de la révolution technologique comme le tungstène, l'étain et le tantale, issu du coltan, sont qualifiés de minerais de sang à cause de leur exploitation qui provoque des conflits. La mine de coltan de Rubaya dans le Nord-Kivu est par exemple un enjeu majeur pour le financement de la rébellion AFC/M23 et pour la contrebande de minerais à travers le Rwanda.

Les défauts d'une définition

Mais le conflit dans l'est de la RDC ne se résume pas au pillage des richesses, rétorquent certains spécialistes. Les dirigeants de l'AFC/M23 sont aussi motivés par des ambitions politiques, tandis que le Rwanda justifie des mesures pour sa propre sécurité. L'économie, la politique, le foncier et la sécurité sont liés, dans un environnement marqué par « le productivisme et la recherche du profit » et dans un contexte de révolution numérique qui encourage ces abus, explique le chercheur Fabien Lebrun.

« Qu'on nous éclaire sur qui bénéficie de l'exploitation des minerais congolais ! Et que ces personnes soient amenées devant la justice », demande Sly. Le CAYP demande la création d'un tribunal pénal international pour la RDC. Le militant refuse surtout que le conflit soit résumé à « un conflit entre Africains ».

« Il y a certainement plusieurs coupables, plusieurs bourreaux. Nous ne faisons pas campagne contre un peuple ou un pays, nous recherchons les victimes de ces conflits », explique Patrick Fata, directeur général du Fonarev. Son travail consiste pour le moment à cartographier et identifier les victimes avant réparation et à plaider en faveur d'une reconnaissance du genocost.

Félix Tshisekedi sonne la mobilisation

Après dix ans de plaidoyer, la plateforme CAYP a fini par être en partie entendue par le président Félix Tshisekedi. Le 2 août 2023, alors qu'il présidait la première cérémonie officielle de commémoration du genocost après l'inscription du concept dans la loi du 26 décembre 2022 – qui a aussi

créé le Fonarev –, le chef de l'État dénonçait « la cruauté orchestrée par certaines puissances et leurs agents sans nulle autre motivation que leur obsession à exploiter, illégalement et contre nos intérêts, nos ressources naturelles ».

En 2025, Félix Tshisekedi inaugurerait un mémorial du genocost à Kinshasa – six autres sont prévus dans le pays – et sonnait la mobilisation du gouvernement pour faire reconnaître juridiquement le crime de génocide au Congo. « La communauté internationale a le devoir moral et politique de reconnaître cette tragédie pour ce qu'elle est – un génocide – et d'agir en conséquence. Le silence et l'inaction face à ces crimes s'apparentent à une complicité », déclarait-il à la tribune des Nations unies en septembre 2025. La RDC entend profiter de son récent retour au Conseil des droits de l'homme et au Conseil de sécurité de l'ONU comme membre non permanent pour plaider sa cause.

La difficile reconnaissance juridique

L'invention du genocost s'inscrit dans « une compétition des narratifs et des priorités, dans un monde qui brûle et où les gens crient 'Ne nous oubliez pas' », observe un spécialiste du droit international, qui préfère rester anonyme. Il regrette une forme de surenchère, où la notion de crime contre l'humanité ne suffirait plus à qualifier le drame ni à attirer l'attention d'une communauté internationale désensibilisée.

Le risque, en s'accrochant au mot genocost, serait selon ce spécialiste de promouvoir un concept qui n'est pas reconnu juridiquement, à la différence du génocide. « On ne peut pas imposer aux États ce à quoi ils n'ont pas adhéré », résume notre interlocuteur. Le genocost pourrait devenir comme le concept d'écocide, présent dans le débat public avec une forte assise académique, mais pas reconnu juridiquement dans le droit international.

« C'est un processus, nous en sommes conscients. Notre mission est de continuer à plaider en apportant des éléments concrets pour ne pas avoir un discours creux. Il ne faut pas parler du génocide des Congolais, ça n'existe pas. Mais il y a eu des génocides sur le sol congolais contre des groupes protégés, comme les Hutus », développe Patrick Fata.

Méfiance des militants

Au-delà de la reconnaissance du genocost, les militants de Cayp exigent du gouvernement de RDC qu'il commence à prendre des mesures concrètes et s'agacent de l'inflation des colloques et événements de sensibilisation organisés par le Fonarev et placés sous la tutelle du ministère des Droits humains. Plusieurs militants ont d'ailleurs refusé de participer à l'événement de Paris, fin mai. « Je le regrette », commente Patrick Fata pour qui cette cause, qu'il juge apolitique, devrait réunir tous les Congolais.

L'événement parisien visait notamment à récolter des soutiens pour le lancement d'une pétition pour la reconnaissance. Sur son site, le CAYP qualifie pourtant cette démarche de « farce » et estime que l'heure n'est plus à la sensibilisation mais à l'action. « Beaucoup de Congolais commencent à se demander pourquoi les autorités semblent plus à l'aise dans l'organisation d'événements que dans la mise en œuvre des recommandations déjà connues », attaque CAYP.

Patrick Fata répond que des actions concrètes sont menées tous les jours sur le terrain par le Fonarev, mais les doutes subsistent. Selon un militant, la sincérité du gouvernement congolais est mise à l'épreuve par la présence en son sein de Jean-Pierre Bemba, allié de Félix Tshisekedi mais mis en cause en raison de ses actions en tant que chef de guerre lors de la Deuxième guerre du Congo.

Lors du procès à Paris de Roger Lumbala pour complicité de crimes de guerre – Bemba avait été cité comme témoin mais ne s'est pas présenté – , le tribunal avait également relevé un manque de coopération de la part de Kinshasa au cours de l'enquête. Les autorités congolaises avaient même demandé l'extradition de l'ancien chef de guerre, pour qu'il soit supposément jugé en RDC et qu'il échappe à un procès en France, malgré la compétence universelle de la cour.

Guerre de communication

Le gouvernement congolais est davantage disposé à accuser le Rwanda qu'à faire son introspection. Sa mobilisation pour la reconnaissance du genocost coïncide avec la résurgence du conflit dans l'est de la RDC, où le Rwanda soutient l'AFC/M23. Plaider la thèse d'un génocide au Congo vise à opposer au Rwanda, qui a été victime du génocide contre les Tutsi, une souffrance équivalente voire supérieure. Le Fonarev parle d'ailleurs de génocides, au pluriel, et cite les massacres de Makobola (1998), Kasika (1998) ou Katogota (2000).

« La stratégie de Kinshasa semble destinée à dénier au gouvernement rwandais une forme de supériorité morale du fait du génocide des Tutsi de 1994 », Pierre Boisselet, chercheur à l'Institut Ebuteli

« La stratégie de Kinshasa semble destinée à faire valoir l'égale dignité des victimes congolaises du conflit dans l'Est et probablement à dénier au gouvernement rwandais une forme de supériorité morale du fait du génocide des Tutsi de 1994 », remarque le chercheur Pierre Boisselet dans un autre podcast de l'institut Ebuteli.

La stratégie est risquée : elle peut être perçue comme une volonté d'invisibiliser le génocide des Tutsi. La thèse du génocide au Congo est

d'ailleurs au cœur des théories de l'essayiste Charles Onana, condamné en première instance pour contestation de génocide des Tutsi et dont le procès en appel s'ouvrira le 2 septembre à Paris. Son livre *Holocauste au Congo*, non concerné par la condamnation, est cité comme une référence par CAYP.

La colère du Rwanda

L'insistance de la RDC à dénoncer un ou des génocides sur son sol suscite la colère du Rwanda. Kigali met en garde contre une volonté de réécrire l'histoire, de faire passer les victimes pour des bourreaux et de détourner le génocide de sa définition. « Il ne s'agit pas d'un terme générique ; il est défini par le droit international, a rappelé Olivier Nduhungirehe, le ministre rwandais des Affaires étrangères, lors de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2025. S'il y a des crimes commis en RDC pour des gains économiques, ils ont des noms bien précis : il s'agit de la corruption, de la mauvaise gouvernance et du détournement de fonds publics. »

Mais la tragédie des conflits à répétition depuis trois décennies en RDC a provoqué un sentiment d'injustice et d'abandon de la part de la population congolaise, qui estime que la communauté internationale détourne le regard. « Pour nous, la reconnaissance du genocost c'est une question de dignité et de justice », insiste Sly. À défaut d'être reconnu juridiquement, le concept a déjà pénétré les sphères médiatique et artistique : le genocost est une évidence pour des artistes comme Youssoupha, Damso ou Fally Ipupa.